

THIERRY BONNIER
Préfet de l'Indre

Orléans, le 20 janvier 2021

à

Mesdames et Messieurs les Président(e)s
des communautés de communes et
communautés d'agglomération
du Centre-Val de Loire

OBJET : élection syndicale des salariés des très petites entreprises

Du **22 mars au 4 avril 2021**, près de 5 millions de personnes sont appelées à voter pour désigner leurs représentants dans le cadre de **l'élection syndicale des salariés des très petites entreprises** (TPE – entreprises de moins de 11 salariés) **et des employés à domicile**.

Cette élection, qui se déroule tous les quatre ans, est un enjeu majeur pour les salariés des TPE comme pour les salariés des particuliers employeurs.

Le scrutin participe en effet à la **mesure de l'audience et de la représentativité des organisations syndicales**. Celle-ci doit conforter leur capacité à négocier et conclure des accords de branches ou interprofessionnels. Elle participe aussi à la désignation des conseillers prud'homaux et des représentants aux commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI). Cette élection est ainsi un **temps fort de notre démocratie sociale**.

Une **campagne nationale d'information** est déployée depuis le 6 janvier 2021 par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion pour encourager les électeurs à voter. Elle s'appuie notamment sur un site internet dédié et une campagne média (Presse magazine et spots radio).

Dans notre région, la DIRECCTE Centre-Val de Loire est chargée du déploiement local de la campagne destinée à sensibiliser et à inciter au vote les **163 000 électeurs potentiels** recensés au 31 décembre 2019.

La contribution de votre collectivité à cette campagne **est importante pour la réussite de l'élection**.

Dans ce but, la DIRECCTE met à votre disposition sur son site un **kit de communication numérique**. Il est essentiel que vous puissiez **relayer cette campagne d'information sur votre site internet, intranet, vos réseaux sociaux ou vos périodiques d'information**.

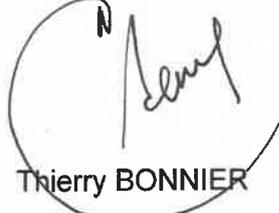
Vous pouvez aussi lui passer commande de lots d'affiches et de dépliants à apposer ou déposer dans tous vos points d'accueil du public.

Deux agents du service communication de la Direccte, **Louis BERTHON (06 62 10 91 78)** et **Jennifer HOUDOUIN (07 63 18 78 01)** se tiennent à votre disposition pour répondre à toutes vos questions, enregistrer vos commandes et adapter le cas échéant le format de certains supports (Ex : bannières web) en fonction de vos besoins.

Une boîte mail dédiée est aussi à votre disposition pour toute demande de votre part : centre.elections-tpe@direccte.gouv.fr.

Je vous remercie pour votre implication dans la promotion de ce scrutin garant de la vitalité de notre démocratie sociale.

Le Préfet



Thierry BONNIER